



*De la Maison Trestler*

Samedi 2 et Dimanche 3 novembre 2024  
Entre 10 h et 16 h

## FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Nom du kiosque : \_\_\_\_\_

Nom – Prénom de l'artisan : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ ☎ : \_\_\_\_\_

Description des produits proposés (**joindre des photos pour les nouveaux exposants**) :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### COÛT TOTAL PAR EXPOSANT POUR LES 2 JOURS

#### À L'INTÉRIEUR

Espace de 6' avec 1 table et  1 ou  2 chaises = 200 \$

Espace de 8' avec 1 table et  1 ou  2 chaises = 250 \$

#### PRISE ÉLECTRIQUE INTÉRIEURE

Max. 15 amp = 10 \$ pour lampe, tél., paiement, petit congélateur ...

## À L'EXTÉRIEUR

Tente 10' x 10' avec 1 table de 6' ou 8' (en fonction de nos disponibilités)  
et  1 ou  2 chaises = 220 \$

J'apporte ma tente 10'x10' (bien respecter cette dimension), tables et chaises = 180 \$

## PRISE ÉLECTRIQUE EXTÉRIEURE

Selon nos disponibilités :

Max. 15 amp = 50 \$

Plus de 15 amp (max. 30 amp) = 70 \$

Le respect de l'ampérage sera contrôlé.

Prévoir vos rallonges entre 50' et 100'. *Chauffage d'appoint NON PERMIS.*

## PERMIS ET ASSURANCES

Je détiens les documents suivants :

Permis MAPAQ

Permis RACJ

ASSURANCE

## SI VOTRE DOSSIER EST RETENU nous communiquerons avec vous

- 1) Le respect des articles présentés est requis.
- 2) Pour le partage d'une table avec un autre artisan, celui-ci doit également soumettre son dossier et être accepté.
- 3) Nous vous ferons parvenir par courriel une facture que nous vous demanderons de bien vouloir régler afin de confirmer votre participation.

Coût total pour l'exposant : \_\_\_\_\_

**Je certifie avoir pris connaissance des règlements du Marché de Noël de la Maison Trestler, et m'engage à les respecter si je suis accepté.**

Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'exposant : \_\_\_\_\_

## « Règlements »

### Légendaire Marché de Noël de la Maison Trestler

Samedi 2 novembre et dimanche 3 novembre 2024

Ouverture au public de 10 h à 16 h

#### 1. **Installation des kiosques :**

- . Nous vous préviendrons du jour et heure de votre installation. Le montage de votre kiosque doit se faire en-dehors des heures du marché.
- . Tous les kiosques devront obligatoirement être prêts avant l'heure d'ouverture au public.
- . Déchargement du matériel de votre véhicule à la porte de la Maison Trestler.
- . Stationnement de votre véhicule (Eglise Ste-Trinité ou rues avoisinantes) afin de laisser les places aux visiteurs

**Aucun déchargement ne sera possible après 9 h (la rue sera fermée)**

- Démontage des kiosques : Dimanche 3 novembre de 16 h à 17 h.** Il est interdit de démonter votre kiosque avant la fermeture le dimanche à 16 h. Le manquement à cette règle entraînera l'exclusion de l'exposant lors des prochains événements.
- Le Comité de sélection se réserve le droit de choisir l'emplacement de chaque artisan. Aucun changement ne pourra être effectué.
- Publicité :** elle sera faite par les organisateurs de la Maison Trestler et vous recevrez une invitation par courriel que vous pourrez partager avec les membres de votre réseau.  
Vous autorisez la Maison Trestler à utiliser les photos prises lors de l'événement à des fins promotionnelles.
- Une musique d'ambiance sera diffusée pendant la durée de l'événement, on ne peut ajouter des éléments musicaux ou des effets sonores à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison.
- Le respect des lieux est indispensable. Il ne sera pas possible de déplacer, d'enlever ou de remplacer des tableaux, des rideaux ou autres éléments de décor de la maison. Ne pas coller, clouer ou percer les murs de la maison. L'exposant s'engage à remettre son espace dans le même état qu'au moment de son arrivée.
- Les bougies à piles sont acceptées. Les chandeliers sont acceptés sous forme de décor, sans être allumés. Il est défendu de mettre tout objet sur les manteaux de cheminées ainsi que sur les bordures de style Tudor de la galerie Antoine-Aimé Dorion.
- Cadeaux destinés aux bénévoles de la Maison Trestler : Afin de les remercier pour leur dévouement, nous organisons chaque année une journée où nous les fêtons. A cet effet, nous sollicitons de votre part un petit cadeau (à votre discrétion) qui leur sera remis en votre nom.**
- Aide-mémoire :**
  - . Pour la sécurité de tous, nous exigeons un dégagement obligatoire entre chacune des tables.
  - . Vous devez apporter votre lunch, collations, breuvages et autres, pour les deux journées.
  - . Vous devez fournir vos nappes et décorations.
  - . Le matériel non exposé ou non destiné à la vente doit être entreposé sous votre table.
  - . Vous vous engagez à assurer une présence à votre kiosque en tout temps durant la tenue de l'événement.
  - . Vous devez être autonome pour vos transactions et avoir assez de monnaie pour les paiements en espèce.

## **10. Responsabilité / assurances**

- . La Maison Trestler se dégage de toutes responsabilités à l'égard des objets, œuvres ou produits vendus (assurance, feu, vol, perte, vandalisme, ainsi que pour les dommages causés par le gel). L'exposant s'engage à prendre toutes les dispositions pour assurer ses biens et produits pendant la durée de l'événement.
- . Tous les exposants doivent détenir une assurance responsabilité civile garantissant les dommages qu'il peut causer durant l'événement, ainsi que pour la vente de produits défectueux ou d'aliments périmés.
- . L'installation et la surveillance des tables sont assurées par les exposants.
- . Vous êtes responsable d'afficher les permis requis (Mapaq, RACJ, etc.)
- . La Maison Trestler est protégée par un système d'alarme relié à une centrale, et pour les tentes à l'extérieur **nous avons une surveillance la nuit du samedi au dimanche.**
- . La Maison Trestler n'est pas responsable si des kiosques offrent des articles similaires ou identiques aux vôtres.

## **12. Paiement :**

À réception de la facture :

- . par téléphone au 450 455-6290 par Visa ou Mastercard
- . par virement à info@trestler.qc.ca
- . ou par chèque par la poste (**pas de chèque postdaté**) au nom de la Maison Trestler

## **13. Annulation :**

- . **Aucun remboursement en cas d'annulation de la part de l'exposant.**

L'artisan s'engage par sa signature à respecter les ententes du contrat ainsi que les modalités de paiement.

Date : \_\_\_\_\_ Signature de l'artisan \_\_\_\_\_

La Maison Trestler – 85 chemin de la Commune – Vaudreuil-Dorion Qc J7V 2C3  
T. 450 455-6290 - www.trestler.qc.ca - info@trestler.qc.ca